

Sommaire

Fiche n°1 : Introduction.....	4
-------------------------------	---

Partie n°1 : Les principes de la responsabilité civile

Fiche n°2 : Le dommage : notion et catégories.....	7
Fiche n°3 : Les caractères du dommage.....	9
Fiche n°4 : Le lien de causalité	11
Fiche n°5 : Les causes d'exonération.....	13
Fiche n°6 : L'action en responsabilité.....	16

Partie n°2 : La responsabilité du fait d'une personne

Sous-partie n°1 : La responsabilité du fait personnel

Fiche n°7 : La responsabilité du fait personnel : l'exigence d'une faute.....	18
---	----

Sous partie n°2 : la responsabilité du fait d'autrui

Fiche n°8 : La responsabilité des parents du fait de leur enfant mineur	21
Fiche n°9 : La responsabilité des commettants du fait de leurs préposés.....	22
Fiche n°10 : Les autres cas de responsabilité du fait d'autrui.....	24

Partie n°3 : La responsabilité du fait des choses

Sous-partie n°1 : Le droit commun de la responsabilité du fait des choses

Fiche n°11 : Le principe de responsabilité du fait des choses.....	26
Fiche n°12 : Les conditions de la responsabilité du fait des choses : la chose et le fait actif de la chose	28
Fiche n°13 : Les conditions de la responsabilité du fait des choses : la garde de la chose	30
Fiche n°14 : Les cas particuliers de responsabilité du fait des choses	32

Sous-partie n°2 : Les régimes spéciaux de responsabilité du fait des choses

Fiche n°15 : L'indemnisation des victimes d'un accident de la circulation : les conditions d'application de la loi du 5 juillet 1985	34
Fiche n°16 : L'indemnisation des victimes d'un accident de la circulation : les causes d'exonération	36
Fiche n°17 : La responsabilité du fait des produits défectueux : le champ d'application de la loi du 19 mai 1998.....	38
Fiche n°18 : La responsabilité du fait des produits défectueux : le régime de la loi du 19 mai 1998...	40

Partie n°4 : Les hypothèses particulières de responsabilité civile

Fiche n°19 : La responsabilité civile en matière médicale	41
Fiche n°20 : Les hypothèses particulières de responsabilité d'origine légale.....	42